

GRANDES VILLES Hebdo

La lettre des Maires de Grandes Villes de France



N° 738 - 12 février 2008

SOMMAIRE

ACTU

• Remise du rapport "Perben" sur les métropoles d'avenir en France, l'Association réagit : « *entre satisfaction et interrogations* » p.3

• Le décret "compensation des pertes de TP de France Télécom" est publié ! p.3

• La commission des Affaires culturelles du Sénat confie un rapport sur la décentralisation des enseignements artistiques à Catherine Morin-Desailly p.4

• Les villes invitées à participer au «Plan national nutrition santé 2006-2010» p.4

• Union européenne : un nouveau président pour le Comité des régions, Luc Van den Brande prend le relais de Michel Delebarre p.4

• Patrimoine et identité culturelle en Europe : un important colloque de la ville de Nice p.5

• Financement du logement social et Livret A : concordance des temps ? p.5

DOSSIERS

• EMPLOI

Une bonne articulation entre le local et le national : point de mire du groupe de travail de l'Association, « Organisation territoriale de l'emploi » p.5

• CULTURE

Les grandes villes souhaitent avancer aux côtés du ministère de la Culture et de la Communication sur la question des écoles d'art p.6

AGENDA

p.8

LA UNE

PLAN BANLIEUE

Les Maires de Grandes Villes restent dans l'attente d'une dynamique forte et de financements pérennes

« Une dynamique forte », c'est ce qu'attendaient les Maires de Grandes Villes de France. Or, si le plan présenté le 8 février 2008 par le président de la République, **Nicolas Sarkozy**, se caractérise par une articulation de mesures portant sur les transports, l'éducation, l'emploi et le logement, sur fond de sécurité, auxquelles les Maires de Grandes Villes sont favorables, les propositions du chef de l'État ne leur apparaissent pas constituer réellement une nouveauté. Les Maires de Grandes Villes attendaient une dynamique plus forte visant à mieux coordonner l'action entre l'État et les collectivités locales. ■

Rappel des principales mesures annoncées par Nicolas Sarkozy :

Le « plan banlieue » porte essentiellement sur :

- le déblocage d'une enveloppe de 500 millions d'euros (dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », pour désenclaver les quartiers en difficulté ;
- la présence d'un représentant de l'État, à temps plein, par quartier ;
- un plan complet en faveur de l'accession sociale à la propriété ;
- la création d'un contrat d'autonomie pour accompagner vers l'emploi en trois ans plus de 100 000 jeunes des quartiers en difficulté, en y favorisant les créations d'entreprises ;
- la création d'« école de la deuxième chance » ;
- la création d'internats d'excellence ;
- une réflexion avec les élus locaux sur la répartition des dotations aux collectivités : le Premier ministre, **François Fillon** et la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, **Michèle Alliot-Marie**, étant chargés de réfléchir sur la question, afin qu'un projet de réforme soit traduit dans le projet de loi de finances pour 2009.

L'Association des Maires de Grandes Villes de France a pris connaissance du plan et a diffusé à ce sujet, le 8 février, un communiqué de presse (texte disponible sur le site Internet de l'Association : www.grandesvilles.org).

Oui à la dimension sociale du plan

Les Maires de Grandes Villes de France, par la voix de **Michel Destot**, président de l'AMGVF, député-maire de Grenoble et **Jean-Paul Alduy**, premier vice-président, sénateur-maire de Perpignan, se réjouissent que le président de la République ait placé la dimension sociale au cœur de la politique de la ville. C'est une revendication forte des Maires de Grandes Villes. « *L'inscription de la diversité en préambule de notre Constitution, comme le souhaite Nicolas Sarkozy, est, au-delà du symbole, une avancée significative vers la société multiculturelle que nous devons bâtir ensemble* » a commenté **Michel Destot**.

Les Maires de Grandes Villes approuvent la nécessité d'engager une action forte articulée autour du logement, de l'emploi, de l'éducation et des transports.

Un manque de nouveauté

Sur les transports, **Michel Destot** a précisé que le désenclavement des quartiers difficiles, proposé par le président de la République, constitue une des actions qu'il a engagées préalablement aux côtés de **Jean-Louis Borloo** et **Dominique Bussereau** au sein du Comité opérationnel « Transport » qu'il co-préside dans la seconde phase du « Grenelle de l'Environnement ». Lors de la première réunion de cadrage, le 30 janvier dernier, le Comité a dégagé trois priorités : développement des transports en commun, gouvernance et désenclavement des quartiers.

Le « plan banlieue » place en position centrale les questions d'éducation et d'accès à l'emploi :

- *l'école de la deuxième chance*. C'est l'une des réponses innovantes aux problèmes posés par l'intégration professionnelle et sociale de jeunes adultes sans emploi et sans qualification. Pour autant, le concept des écoles de la deuxième chance n'est pas nouveau. Elles ont vu le jour avec une loi d'**Edith Cresson**, dans un contexte européen (une quinzaine existent actuellement), puis sous l'impulsion de **Michèle Alliot-Marie** lorsqu'elle était ministre de la Défense. Pour être efficace, l'école de la deuxième chance doit intervenir en amont, de façon préventive et pas seulement curative. Le concept ne peut résoudre à lui seul le problème de l'intégration sociale. Il ne peut s'inscrire que dans une dynamique globale et coordonnée avec l'ensemble des acteurs.

- *l'identification des jeunes qui sortent du circuit scolaire*. Les grandes villes connaissent très bien le problème qui illustre les difficultés qu'elles rencontrent pour travailler avec les services de l'État, notamment avec l'Education nationale. Le stockage de renseignements, au sein d'un éventuel fichier, est-il la solution ? Il s'agirait plutôt de faire confiance aux territoires pour résoudre cette difficulté.

- *le contrat d'autonomie*. Le contrat d'autonomie ne veut pas dire qu'il y ait travail à la clé. Ce type de contrat ne sera effectif que si, et seulement si, il s'accompagne de formation, de suivi et de sécurisation des parcours professionnels. Cette « chaîne » existe déjà sur les territoires pour peu que l'on s'appuie sur les « Maisons de l'emploi » qui constituent aujourd'hui les dispositifs territoriaux les plus aboutis. Rappelons que la bonne échelle territoriale c'est le bassin d'emplois où se trouve la synergie entre l'offre et la demande.

Le silence sur les financements

Les Maires de Grandes Villes regrettent le silence du président de la République sur la question des financements. Ils évaluent les besoins immédiats à 20 milliards d'euros pour 189 quartiers prioritaires.

Ils demandent à être entendus dans le cadre de la réflexion qui portera sur la réforme des dotations de péréquation que souhaite **Nicolas Sarkozy**. « *On nous avait promis une réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2008, que le Comité des Finances locales n'a pas suivie, en appliquant la clause de sauvegarde. Croyez bien que nous serons présents pour 2009* » a précisé **Michel Destot**.

L'article 135 de la loi "Borloo", de programmation pour la cohésion sociale, du 18 janvier 2005, prévoit en effet que, de 2005 à 2009, lorsque la progression de la DGF des communes et de leurs groupements est supérieure à 500 millions d'euros, celle-ci est affectée, à hauteur d'au moins 120 millions d'euros, en priorité à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Lorsque la croissance de la DGF des communes et des EPCI est inférieure à 500 M€, cette affectation est réduite à 24% de l'accroissement constaté.

Or, l'exercice 2008 s'est précisément inscrit dans cette deuxième hypothèse. En effet, la progression de la DGF des communes et des EPCI (telle qu'issue de la loi de finances pour 2008) s'établit à un peu plus de 392 millions d'euros (392 315 641 €) par rapport au montant mis en répartition en 2007. La « clause de sauvegarde », incluse dans la loi "Borloo" s'applique alors mécaniquement.

Le Comité des finances locales, lors de sa séance du 5 février 2008, n'a pas souhaité aller au-delà de l'application "mécanique" de cette clause de sauvegarde, afin de ne pas pénaliser les autres composantes de la DGF, notamment en matière d'intercommunalité. La DSU n'augmentera donc pas de 120 millions en 2008, mais de 94,156 M€, ce qui portera son montant total à 1 093,739 millions d'euros (+ 9,42%).

Ainsi que l'a résumé un membre du Comité des finances locales : « finalement, le Comité dispose de marges de manœuvre sur des dotations qui n'en n'ont plus guère ! ».

En conclusion, les Maires de Grandes Villes sont d'accord sur les grands principes qui doivent guider l'action publique, notamment la prise en compte de la dimension sociale et de la diversité, mais ce qu'ils attendaient ce sont des financements pérennes et un "modus operandi" qui s'articule avec les politiques publiques déjà engagées et qui fasse confiance aux territoires urbains !

Claude MILLIOT
Courriel : c.milliot@grandesvilles.org

ACTU

Remise du rapport "Perben" sur les métropoles d'avenir en France, l'Association réagit : « entre satisfaction et interrogations »

Dominique Perben, député du Rhône, a remis le 5 février 2008 au président de la République, **Nicolas Sarkozy**, les conclusions de son rapport « Imaginer les métropoles d'avenir » réalisé dans le cadre de la mission parlementaire qui lui avait été confiée à ce sujet.

Dans un communiqué publié le 6 février par l'Association des Maires de Grandes Villes de France, le président, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, qui avait été auditionné par **Dominique Perben** au cours des travaux de la mission, a indiqué que l'Association se félicitait « que le rapport reconnaisse aujourd'hui la nécessité de mieux prendre en compte le «fait urbain» dans les politiques publiques, à l'heure où les villes, au premier rang desquelles figurent les grandes métropoles régionales, sont les grandes absentes de la décentralisation », en regrettant toutefois « l'absence de toute dimension sociale pourtant indissociable des questions d'urbanisation (logement, politique de la ville, allongement de la durée de vie, éducation, santé, ...) ».

Identifiant des pistes significatives, « notamment celles portant sur l'évolution de la taxe professionnelle et sur le renforcement de la contractualisation État-grandes métropoles », le président des Maires de Grandes Villes souligne cependant « que d'autres, en revanche, nécessitent une étude plus approfondie au regard de l'enjeu ». C'est le cas notamment :

- de la question des déplacements, pour laquelle **Michel Destot** rappelle « la nécessité de donner la priorité au développement des transports collectifs afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre » et souligne son implication dans la seconde phase du Grenelle de l'environnement, où les questions relatives au développement des transports collectifs, notamment celles des financements, de gouvernance et de désenclavement des quartiers sensibles, sont actuellement à l'étude ;

- de la question du péage urbain, car « la taxation de la circulation routière existe déjà à travers la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) » et **Michel Destot** « souhaite depuis de nombreuses années, une affectation partielle de cette taxe au développement des transports publics ».

Constatant avec satisfaction que le rapport « Imaginer les métropoles d'avenir » pointe à l'évidence des revendications que les élus locaux portent depuis longtemps, **Michel Destot** conclut sur la nécessité « d'une volonté politique pour passer aux actes. C'est à cette condition que les métropoles régionales pourront rayonner durablement à l'échelle européenne ».

Claude Milliot

Le décret "compensation des pertes de TP de France Télécom" est publié !

C'en est presque devenu un "scoop" : le décret relatif à la compensation des pertes de produit, pour les communes et EPCI, sur la taxe professionnelle de France Télécom, a été publié !

Il s'agit, enfin, de permettre l'application d'un article de la loi de finances rectificative pour 2006, publiée, pour sa part, le 31 décembre 2006, le projet de ce décret ayant été soumis, et approuvé, au Comité des finances locales le 3 juillet 2007...

C'est au journal officiel du 1^{er} février 2008 qu'est paru le décret n° 2008-98 du 30 janvier 2008 qui apporte les précisions nécessaires à l'application de la loi. L'article 133 de la loi de finances rectificative pour 2006 a, en effet, institué un prélèvement sur les recettes de l'État permettant de verser une compensation aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui ont enregistré entre 2003 et 2006 des pertes de produit de taxe professionnelle relatives aux établissements de France Télécom.

Le décret en Conseil d'État indique que sont éligibles à la compensation : les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui ont enregistré une perte de produit de taxe professionnelle

de France Télécom égale ou supérieure à 2 % de leur produit fiscal. Une précision qui peut être importante : les communes qui, au 1^{er} janvier 2006, étaient membres d'un EPCI à taxe professionnelle unique et qui ne l'étaient pas au 1^{er} janvier 2003 ne peuvent bénéficier de la compensation, cette dernière sera versée à l'EPCI dont elles sont membres en 2006.

S'agissant des modalités de calcul de la compensation, détaillée pour chaque catégorie de bénéficiaires, le décret précise que pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime fiscal de TPU, le montant de la perte du produit de l'imposition des établissements de France Télécom à la taxe professionnelle est égal : à la différence entre, d'une part, le produit de l'imposition des établissements de France Télécom à la taxe professionnelle dont ils ont bénéficié au titre de 2003 (ou dont ont bénéficié au titre de la même année les communes auxquelles ils se sont substitués) et, d'autre part, le produit de l'imposition des établissements de France Télécom à la taxe professionnelle dont ils ont bénéficié au titre de 2006.

Il reste que ce décret d'application sera loin de résoudre tous les problèmes qui résultent des prélèvements de l'État, sur les communes et les EPCI, relatifs à la fiscalité de taxe professionnelle de France Télécom. Il s'ensuit des situations budgétaires parfois dramatiques dans un nombre croissant de communes et d'EPCI, car, ainsi que l'a souligné à plusieurs reprises l'Association des Maires de Grandes Villes de France, notamment par la voix de **Jacques Santrot**, président de la communauté d'agglomération de Poitiers, les conditions d'éligibilité à la compensation sont trop draconiennes pour les communes et les EPCI victimes de ce prélèvement de l'État.

Références : décret n° 2008-98 du 30 janvier 2008, relatif aux modalités de compensation des pertes de produit de l'imposition à la taxe professionnelle des établissements de France Télécom (JO du 1^{er} février 2008)

C.M.

La commission des Affaires culturelles du Sénat confie un rapport sur la décentralisation des enseignements artistiques à Catherine Morin-Desailly

Catherine Morin-Desailly, sénatrice de Seine-Maritime, adjointe à la culture de la ville de Rouen, a pour mission de faire un « bilan d'étape » sur la mise en œuvre de cette décentralisation. Elle va auditionner dès cette semaine des élus, des associations d'élus, des directeurs d'établissement, des directeurs de l'action culturelle et des directeurs d'administrations centrales, ainsi que des associations de

parents d'élèves. Elle doit remettre son rapport en juin 2008.

Cette mission permettra sans doute de mettre en perspective les conclusions du rapport d'**Eric Gross** sur les Enseignements artistiques (*voir la rubrique « Dossiers » de la présente édition*).

Hélène Cascaro

Les villes invitées à participer au « Plan national nutrition santé 2006-2010 »

Suite au récent bilan du « Plan national nutrition santé 2001-2005 » (PNNS 1), les nouvelles mesures mises en œuvre pour 2008 (2006-2010, PNNS 2) intéressent au premier chef les collectivités territoriales. Le PNNS 2 appelle à une meilleure coordination nationale et une implication des collectivités territoriales, et plus particulièrement des villes, dont plus de 120 ont, à ce jour, signé la « Charte des villes actives du PNNS ». Cette mobilisation est appelée à progresser, notamment via la formation des professionnels des collectivités territoriales.

Impliquant également les collectivités territoriales, une évolution réglementaire sera proposée d'ici la prochaine rentrée scolaire en faveur de la restauration scolaire. Cette évolution est fondée sur les recommandations nutritionnelles émises par le « Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition » pour améliorer la qualité des repas sans surcoût. Rappelons que les principaux objectifs du PNNS 1 ont été intégrés dans la loi du 9 août 2004 sur la politique de santé publique.

Clémence Schelcher-Beyer

Union européenne : un nouveau président pour le Comité des régions, Luc Van den Brande prend le relais de Michel Delebarre

Le 6 février 2008, lors de la session plénière du Comité des régions, **Luc Van den Brande** a été élu président du Comité des régions pour les deux prochaines années. Huitième président de cette assemblée, qui porte le point de vue des collectivités locales et régionales au sein du processus de décision communautaire, **Luc Van den Brande**, homme politique belge et ancien ministre président de la Flandre, était le premier vice-président du Comité des régions.

Son prédécesseur à la présidence, **Michel Delebarre**, député-maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, est devenu vice-président et a évoqué dans son discours le rôle incontournable du Comité des régions, dont l'influence a grandi ces dernières années.

Grandes Villes Hebdo reviendra plus en détail sur cette séance plénière dans sa prochaine édition.

Sarah Abric

Patrimoine et identité culturelle en Europe : un important colloque de la ville de Nice

La ville de Nice organise, sur le thème « *Patrimoine et identité culturelle en Europe* » un important colloque qui abordera de façon transversale la question du rôle du patrimoine dans l'identité culturelle de l'Europe. Il se déroulera les 14 et 15 février et sera ouvert par **Brigitte Ferrari**, adjointe au maire déléguée à la culture, aux affaires européennes et à la communication.

Une partie du colloque sera consacrée aux questions juridiques en présence de nombreux universitaires mais aussi de la direction des archives de France et du chef des acquisitions du musée du Louvre : la notion de patrimoine dans le droit de l'Union européenne, le lien entre droit d'auteur et création culturelle, la prise en compte du patrimoine culturel immatériel par le droit international et l'inaliénabilité des œuvres d'art, seront traités. Le 14 février, des questions proprement culturelles seront également abordées, telles que la réflexion sur l'identité culturelle européenne ou le musée de l'Europe à Bruxelles. La journée du 15 février sera plus particulièrement consacrée au marché de l'art en Europe, à la reconnaissance du patrimoine culturel européen, mais aussi aux programmes culturels de l'Union européenne.

S.A.

Financement du logement social et Livret A : concordance des temps ?

La ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, **Christine Lagarde**, a annoncé, le 6 février 2008, qu'elle était favorable à la banalisation de la collecte du livret A, qu'elle en discutera les modalités prochainement à Bruxelles et que celles-ci feront l'objet d'une concertation avec toutes les parties prenantes. La ministre « *reprend à son compte la proposition du rapport Camdessus* » de baisser la rémunération des réseaux collecteurs, ce qui permettra de réaliser un milliard d'économies au profit du logement social.

Mais... en attendant, la hausse du Livret A intervenue le 1^{er} février 2008 est intégralement répercutée sur le taux des prêts aux HLM et sur leur encours de dette. Le taux du « PLUS », qui était de 3,55 % en juillet 2007, est ainsi passé à 4,30 % le 1^{er} février. Les hausses vont même s'appliquer aux opérations qui ont bénéficié d'un agrément ou d'un arrêté de subvention depuis le 1^{er} octobre 2006 !

Contact : pierregaudez@wanadoo.fr

Amgvf

DOSSIERS

EMPLOI

Une bonne articulation entre le local et le national : point de mire du groupe de l'Association « Organisation territoriale de l'emploi »

Le texte définitif de la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, adopté le 31 janvier 2008, reconnaît la nécessaire articulation entre l'État et les territoires par l'inscription des « Maisons de l'Emploi » (MDE) dans le projet de loi (article 1). Une articulation est également prévue avec les régions, auxquelles incombent les compétences développement économique et formation. La commission mixte paritaire a validé l'expérimentation dans deux régions (il s'agit des régions Centre et Alsace) pour mieux articuler l'action à l'échelle régionale et a décidé que le conseil régional de l'emploi (CRE) serait coprésidé par le président du conseil régional et par le préfet de région.

Christian Charpy, directeur général de l'ANPE, s'est exprimé lors de la dernière réunion du groupe de travail de l'Association « Organisation territoriale de l'emploi », le 5 février 2008, sur les liens entre le nouveau dispositif résultant de la fusion ANPE-UNEDIC et les territoires. Parce qu'il est indispensable de travailler avec les différents acteurs territoriaux, le conseil d'administration du nouveau dispositif comportera trois représentants des collectivités territoriales : un représentant des régions, un

représentant des départements et un représentant des communes.

Assurer une double articulation

Le rôle du nouvel opérateur est d'assurer une double articulation : une articulation à l'intérieur de la sphère État, entre l'État et les régions ; une articulation entre l'État et les territoires, et plus particulièrement les « Maisons de l'Emploi ». Cette coopération doit être construite localement. Les missions du nouvel opérateur sont orientées vers une politique de placement plus que d'accompagnement et s'adressent à tous les publics. Cette mission de placement doit être consolidée pour aller vers l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels via l'indemnisation et l'accompagnement. Le nouveau dispositif participera à la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA) dans une logique d'activité et non d'assistance.

Mettre en place une gouvernance territoriale

Pour les membres du groupe de travail, plus qu'une gouvernance régionale, il importe de mettre en œuvre une gouvernance territoriale de l'emploi (la question des moyens de gestion territoriale sera seconde si on traite la question de la gouvernance des territoires en premier) et y mêler le développement économique. Le nouveau dispositif doit en effet s'appuyer sur les pôles de développement économique des territoires. Une véritable culture du territoire doit être développée de la part des services publics de l'emploi et cette organisation territoriale doit figurer parmi les premières priorités de l'ANPE. L'Association des Maires de Grandes Villes de France a pris bonne note de la proposition de **Christian Charpy** d'organiser un colloque sur les bonnes pratiques, entre l'ANPE et les MDE. Dans la même logique d'articulation entre le local et le national, la question des pôles de compétences et des pôles de compétitivité fera l'objet d'une réunion ultérieure. La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra mardi 1^{er} avril 2008, à l'Assemblée nationale, avec l'intervention de **Martin Hirsch**, Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté.

Clémente SCHELCHER-BEYER
Courriel : c.schelcherbeyer@grandesvilles.org

CULTURE

Les grandes villes souhaitent avancer aux cotés du ministère de la Culture et de la Communication sur la question des écoles d'art

Le 4 février 2008, l'Association a rencontré **Jacqueline Andraud-Krien**, chargée de mission auprès du délégué aux Arts plastiques, afin de mener une réflexion sur l'aménagement du territoire grâce à la mise en place d'Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) dans ce domaine.

Dès 2002, le ministère chargé de la Culture et de la Communication lance une réflexion sur les EPCC. La transformation des écoles d'art en EPCC est alors présentée comme une condition nécessaire et suffisante pour une autonomie pédagogique et juridique et permettre la validation d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, la réforme des universités, qui est menée en parallèle, tend à rendre cette condition plus nécessairement suffisante. Cette réflexion en cours, sur une nouvelle répartition des compétences État-collectivités locales passe, soit par un partenariat souple (convention), soit par un partenariat institutionnalisé (EPCC).

Une évolution selon plusieurs cas de figure

Pour les grandes villes, plusieurs cas de figure se présentent (*voir la rubrique « Dossiers » de Grandes Villes Hebdo n° 731 du 11 décembre 2007*). Soit les villes ne souhaitent pas transformer leur école d'art en EPCC, pour garder une maîtrise plus grande sur cet établissement et, dans ce cas, l'école ne pourra délivrer qu'un seul type de diplôme, « un diplôme d'école ». Elle perdra le label du ministère de la Culture et de la Communication ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Soit les villes souhaitent transformer l'école d'art en EPCC, et elles peuvent alors prétendre à faire valider un diplôme national d'enseignement supérieur (DNSEP) par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Mais le ministère peut encore refuser pour des raisons de cohérence avec le périmètre de l'EPCC.

Aujourd'hui en effet, l'exigence du ministère chargé de l'Enseignement supérieur se situe dans l'autonomie de l'établissement (statut d'EPCC), la qualité de la pédagogie et la participation à l'aménagement du

territoire, grâce à la pertinence de son périmètre. Mais comment définir le périmètre d'une école d'art ?

Des risques à bien apprécier

Ces évolutions ne sont d'ailleurs pas sans risques. En effet, une distorsion entre les régions du nord et celles du sud n'est pas à négliger. Dans le nord, des regroupements sont d'ores et déjà à l'œuvre pour la validation d'EPCC de taille critique à l'échelle européenne. De nombreuses métropoles ont anticipé les critères de validation. En revanche, dans le sud, des dissensions d'ordre politique nombreuses ne facilitent pas les regroupements et, de ce fait, les EPCC, s'ils apparaissent comme une condition nécessaire, se multiplieront. L'État doit-il alors réguler le nombre d'EPCC ? Leur multiplication serait-elle de nature problématique ?

La question du calendrier et de la vision de l'État

Dans quel calendrier s'inscrira finalement la mise en œuvre de ces changements de statut des écoles d'art ? Une longue histoire d'irrigation du territoire, comme pour l'enseignement spécialisé, ne peut être "balayée" trop rapidement. Pour autant, la cartographie actuelle des écoles, au nombre de 57, ne peut continuer en l'état, dans une perspective européenne de validation des diplômes.

Aussi, l'Association des Maires de Grandes Villes envisage-t-elle de demander à la ministre quelle est la vision de l'État sur la question. Quels seront les rôles respectifs du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans l'accompagnement de cette transformation de statut ?

Il s'agit que les élus puissent, dès après les municipales, recueillir la position de la ministre sur ce sujet. Cette rencontre pourrait se tenir dans le cadre du Conseil pour les collectivités locales, que l'AMGVF et les autres associations d'élus appellent à réinstaller comme instance de concertation permanente.

Hélène CASCARO - Tél : 06-70-51-12-41
Courriel : h.cascaro@grandesvilles.org

AGENDA

La lettre des Maires de Grandes Villes de France



Mercredi 13 février

- Réunion du groupe de travail de l'Association « Santé et Territoires », présidé par **André Rossinot**, maire de Nancy, président de la communauté urbaine du Grand Nancy, qui recevra le professeur **Emmanuel Vigneron** sur le thème « La place de l'hôpital dans la ville : gouvernance hospitalière et restructuration urbaine » et le docteur **Bernard Huynh** sur le thème « Pour une approche démographique prospective de la santé dans les grandes villes » - de 10h30 à 12h30, au CNFPT, 10 rue d'Anjou, 75008 Paris.

Jeudi 14 et vendredi 15 février

- Colloque organisé par la ville de Nice, sur le thème « *Patrimoine et identité culturelle en Europe* ». La manifestation sera ouverte par **Brigitte Ferrari**, adjointe au maire déléguée à la culture, aux affaires européennes et à la communication - à partir de 14h00 le 14 février, Centre universitaire méditerranéen, 65 promenade des Anglais, 06000 Nice. (Voir la rubrique « Actu » de la présente édition)

Mercredi 27 février

- Réunion de présentation, à l'attention des directeurs généraux des communautés d'agglomération, du « *Rapport d'analyse de la DGF des CA en 2007* » et des éléments de la loi de finances pour 2008, animée par **Yann Le Meur**, président de Ressources Consultants Finances - à 14h30 à la Maison des polytechniciens, 12 rue de Poitiers, 75007 Paris.

«**GRANDES VILLES Hebdo**» est éditée par
les Maires de Grandes Villes de France
42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS -
Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54
Elle peut être consultée sur : www.grandesvilles.org
Courriel : amgvf@grandesvilles.org

Directeur de la publication : **Christian LALU**
Directeur de la rédaction : **Claude MILLIOT**
Maquettiste : **Laurence FAURE**